



DEVENEZ

DIRECTEUR(TRICE) D'UN ACCUEIL COLLECTIF POUR MINEURS CERTIFIE

Les Objectifs

- Encadrer et composer les équipes d'animation
- Conduire et développer les projets pédagogiques
- Assurer la conduite des missions administratives, budgétaires et réglementaires
- Inscrire sa mission dans son contexte politique et social

**PROCHAINE
SESSION**

**du 13/02/2025
au 30/09/2025**

DIRECTEUR(RICE) D'UN ACCUEIL COLLECTIF POUR MINEURS CERTIFIÉ

Alternance : 102 h de formation sur 8 mois
18 jours d'immersion en structure

La formation

- > Conduire un projet pédagogique en séjours de vacances ou en accueils de loisirs
- > Gérer le personnel du séjour de vacances ou de l'accueil de loisirs
- > Assurer la gestion du séjour de vacances ou de l'accueil de loisirs
- > Inscrire son action dans le contexte réglementaire, politique et social des séjours de vacances et des accueils de loisirs

Le Titre

- > Certificat complémentaire "Direction d'un accueil collectif de mineurs »
- > Inscrit au RS sous le numéro : 5737
- > Date de publication : 16/12/2021
Date d'échéance : 31/12/2026
- > Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Les compétences

- > Le directeur élabore le projet pédagogique à partir du projet éducatif en tenant compte des enjeux politiques, éducatifs et sociaux des séjours de vacances et des accueils de loisirs
- > Il dirige des équipes au travail en référence aux intentions éducatives, au mode de direction choisi et au projet du séjour de vacances ou de l'accueil de loisirs
- > Il assure l'accompagnement et la formation des membres de l'équipe pédagogique
- > Il assure les relations et la communication interne et externe du séjour de vacances ou de l'accueil de loisirs
- > Il met en œuvre des conceptions éducatives relatives à la santé, à l'hygiène et aux rythmes des enfants et des adultes
- > Il assure la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités
- > Il organise les actes de la gestion courante d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs en matière de finances, maintenance, personnel, effectifs, économe

Modalités d'évaluation

Telles que définies dans le référentiel :

- > Le candidat doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.
- > Le candidat produit un document écrit qui constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat devant un jury.

Les Prérequis

- > Avoir 18 ans, un brevet de secourisme (PSC1, AFPS, SST,...etc.) en cours de validité
- > Être titulaire ou être admis en du BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS dans une spécialité, autre que loisirs tout public (copie du diplôme / attestation à fournir)
- > Justifier d'une expérience d'animation en accueil collectif de mineurs, de 28 jours minimum, dans les 5 ans qui précèdent.

INFOS PRATIQUES

> Lieu de Formation :

Stade Formation



27 avenue de Virecourt

33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX



contact@stadeformation.fr

> Coordinateur pédagogique :

Kévin : 06.68.93.25.38 - kevin@stadeformation.fr

> Tarifs :

Prise en charge possible par l'employeur, le CPF, l'OPCO, ou auto-financement.

Pour tout renseignement ou devis contactez Marie :
marie@stadeformation.fr